RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2019/596 DE LA COMMISSION

du 11 avril 2019

modifiant le règlement (CE) nº 1210/2003 du Conseil concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 1210/2003 du Conseil du 7 juillet 2003 concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq et abrogeant le règlement (CE) nº 2465/96 du Conseil [1], et notamment son article 11, point b),

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe III du règlement (CE) nº 1210/2003 énumère les organes, entreprises et institutions publiques, les personnes physiques et morales, ainsi que les organes et entités du précédent gouvernement iraquien auxquels s'applique, en vertu de ce règlement, le gel des fonds et des ressources économiques situés hors d'Iraq à la date du 22 mai 2003.

(2) Le 8 avril 2019, le comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies a décidé de supprimer treize mentions de la liste des personnes et des entités auxquelles devrait s'appliquer le gel des fonds et des ressources économiques.

(3) Il convient dès lors de modifier l'annexe III du règlement (CE) nº 1210/2003 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe III du règlement (CE) nº 1210/2003 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 11 avril 2019.

Par la Commission,
au nom du président,
Chef du service des instruments de politique étrangère

[1] JO L 169 du 8.7.2003, p. 6.

ANNEXE

À l'annexe III du règlement (CE) nº 1210/2003, les mentions suivantes sont supprimées:

«9. AL HASSAKA SPINNING PROJECT. Adresse: P.O. Box 46, Al Hassaka Al Azizeh, Iraq.»

«34. DIWANIYA STATE COTTON TEXTILE COMPANY (*alias* DIWANIYA COTTON STATE COMPANY). Adresses: a) P.O. Box 79, Diwaniya, Qadisiya, Iraq; b) P.O. Box 15, Diwaniyah, Iraq.»

«37. FINE TEXTILE STATE COMPANY. Adresse: P.O. Box 2, Hilla, Iraq.»

«51. GENERAL ESTABLISHMENT FOR WOOLLEN TEXTILE (*alias* WOOLLEN TEXTILE STATE COMPANY). Adresse: P.O. Box 9114, Khadhumiya, Baghdad, Iraq.»

«70. IRAQI TEXTILE STATE ESTABLISHMENT (*alias* IRAQI STATE TEXTILE COMPANY). Adresse: Al Nawab Street, Khadhumiya, P.O. Box 9106, Baghdad, Iraq.»

«73. KUT COTTON TEXTILE STATE COMPANY [*alias* a) TRAINING CENTRE FOR TEXTILE INDUSTRIES/KUT; b) KUT INDUSTRIAL COMPANY]. Adresses: a) P.O. Box 25, Kut, Iraq; Kut Opp, Al-Zahra Town, Iraq; b) P.O. Box 5613, South Gate, Kut, Iraq.»

«86. MOSUL STATE COMPANY FOR TEXTILE. Adresse: P.O. Box 18, Mosul, Iraq.»

«97. NATIONAL STATE COMPANY FOR TEXTILE. Adresse: P.O. Box 5664, Kadhumia, Baghdad, Iraq.»

«138. STATE ENTERPRISE FOR HANDWOVEN CARPETS (*alias* HANDWOVEN CARPETS STATE COMPANY). Adresse: Al Nasir Square, Arbil, Iraq.»

«141. STATE ENTERPRISE FOR LEATHER INDUSTRIES (*alias* STATE LEATHER INDUSTRIES COMPANY). Adresse: Karrada Al Sharkiya, Hurriya Square, P.O. Box 3079, Baghdad, Iraq.»

«191. STATE SEWING COMPANY. Adresse: P.O. Box 14007, Waziria, Baghdad, Iraq.»

«203. WOOLLEN INDUSTRIES FACTORY OF ARBIL (*alias* WOOLLEN TEXTILE STATE COMPANY IN ARBIL). Adresse: P.O. Box 101, Arbil, Iraq.

204. WOOLLEN TEXTILE STATE EST IN NASSIRIYAH (*alias* WOOLLEN TEXTILE STATE COMPANY IN NASSIRYA). Adresse: P.O. Box 108, Nasiriyah, Iraq.»